Responsable UE

Michael Bihain

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury

Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saint-luc.be

+32 4 341 81 33

## Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle

14 crédits • 280 points • 0 heures

Prérequis : 4A100 Atelier de l'option•4AM22 Atelier mobilier

Corequis: 5A101 Atelier de l'option•5AM05 Stage

## Acquis d'apprentissage

Au terme de **l'atelier d'architecture d'intérieur de la spécialité mobilier**, l'étudiant est capable de :

- développer une solution personnelle et singulière du projet mobilier souhaité et défini ensemble, depuis sa conception jusque-là réalisation du modèle prêt à être placé sur le marché à l'aide de la méthodologie du projet
- créer du mobilier d'édition ou des pièces uniques en faisant preuve d'esprit critique et d'initiative par l'étude et la réalisation d'un prototype à l'échelle 1/1
- concevoir des documents graphiques professionnels (photos, cartes de visite, flyers etc.) à l'aide des outils adéquats et actuels
- communiquer son projet, oralement et verbalement, à l'aide de tous les outils de communication actuels
- acquérir des notions sur les critères financiers d'un projet d'architecture d'intérieur et sa viabilité à l'aide des notions apprises dans le cadre du cours

## Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3<sup>ème</sup> bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2<sup>ème</sup> master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

## Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 de notre référentiel interne.